

Délibération n°
2026.002

Séance du 03/02/2026
N° ordre : 02



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés : 3
- Votants : 6

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	6	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**ATTRIBUTION
D'AIDES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le trois février deux mil vingt-six à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Élisabeth DEJEAN, André CHASTAN Marie-Odile MORIN, Nadine FEUILLADE, Gisèle BARDE.

EXCUSES :

Dominique BORDEROLLE, Sophie FAGLAIN, Lydie FERNANDES

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024.017 du 26/11/2024 approuvant le règlement communal d'aide facultative ;
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;
Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;
Vu l'exposé de Monsieur le Président du C.C.A.S sur ces dossiers ;

Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2017/017	Frais d'optique	241,60 €	SARL BRIVE OUEST OPTIQUE
AS2026/001	Réparation auto	500,00 €	CHRIS AUTO HOUPPERMANS Christophe

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 3 février 2026,



Le Président,


Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 04/02/2026